

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 27
 présents par procuration 6
 absent excusé 0

O B J E T

Cession au Conseil
 Départemental d'un local situé au
 1 avenue Voltaire.

Le 26 septembre 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 20 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Vema, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Thévenot à M. Strehaiano, M. Bamier à M. About, Mme Dulas à M. Vema, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Studzinska à M. Pillet, Mme Bérot à M. Morot-Sir

SECRETARE : Mme Fréret

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190926-DEL2019092603-LE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Départemental souhaite créer, sur la commune de Soisy-sous-Montmorency, un pôle médico-social majeur pour accueillir le Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), la Planification Familiale ainsi que l'antenne sociale départementale.

La commune a donc proposé au Conseil Départemental un bien situé à l'angle des avenues Kellermann et Voltaire. Il s'agit d'un local brut implanté en rez-de-chaussée et en façade d'un immeuble collectif. Le local a une surface utile de 266 m² et dispose d'une cave de 161 m².

Le Conseil départemental propose d'acquérir ce bien pour un montant de 602 387 euros net vendeur. Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur le prix de vente de 602 387 euros net vendeur pour le local situé 1 avenue Voltaire et d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir avec le Conseil départemental.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du service des domaines en date du 10 septembre 2019,

VU l'avis de la Commission Urbanisme et Travaux du 19 septembre 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 19 septembre 2019,

SUR le rapport de M. Vignaux,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

H

DECIDE :

- de donner son accord de principe sur le prix de vente de 602 387 euros net vendeur pour la cession du local situé 1 avenue Voltaire au Conseil départemental,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc TREHAJANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le / 1 OCT. 2019

Affiché et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

/ 1 OCT. 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.